



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

## Compte-rendu du CLIC POA SEPIPROD du 7 décembre 2011

Participants : voir liste ci-annexée

Excusés : M. le président de la région Midi-Pyrénées

DIRECCTE unité territoriale du Tarn

Avant de débiter la réunion, M. le sous-préfet propose un rapide tour de table afin que chaque participant se présente.

### I – Approbation du compte-rendu du 29 avril 2010

M. le sous-préfet demande à l'assemblée si des corrections sont à apporter au compte-rendu. M. Respaud-Bouny prend la parole et s'interroge sur le fait que le CLIC n'ait pas été réuni depuis 18 mois. Il met en évidence des problèmes de forme. Enfin, il souhaite avoir des précisions quant au périmètre exact du PPI.

M. le sous-préfet assure que la réunion tardive du CLIC n'est pas volontaire, qu'il s'agit plutôt d'incompatibilités d'agenda et que malgré tout les choses ont avancé pendant ce temps là.

Pour ce qui est du périmètre lié à la gestion de crise, la DREAL précise que le rayon du PPI de 1992 était de 710 m mais qu'il est actuellement de 260 m (PPI issu de l'étude de dangers de 2004 complétée (réaménagement des stockages)) suite aux conclusions de l'étude de l'exploitant. La DREAL rappelle que le périmètre de 410 m était celui du Plan d'Intérêt Général, en lien avec l'urbanisme et que ce rayon n'est plus en rapport avec les exigences réglementaires en matière de prise en compte des risques industriels au titre de l'urbanisme.

Sans autre observation, le compte-rendu est approuvé.

### II – Bilan annuel des activités du site SEPIPROD (cf. présentation powerpoint ci-jointe)

M. Ferrero indique lors de la présentation des activités 2010, que l'unité de micro-encapsulation est en cours de lancement. Il signale que la prochaine plaquette PPI d'information aux riverains sera distribuée début 2012.

A cette occasion, M. Respaud Bouny évoque le problème des bruits de crêtes qui sont autorisés car ils ne sont pas entendus plus de 30 % du temps de travail (cf Compte-rendu du 29/04/2010). Le problème est qu'ils sont souvent intervenus le week-end ou tard le soir. Il demande si cela pourrait être réglementé.

Il souhaite savoir aussi quel organisme agréé a autorisé la pose des extracteurs à l'origine des nuisances sonores de l'été dernier.

M. Villeneuve répond tout d'abord que le site a tourné en « 5 x 8 » jusqu'en octobre, du fait d'un surcroît d'activité, mais cela n'était plus le cas actuellement. M. Ferrero indique que le bruit est apparu lors du remplacement des extracteurs. Un des extracteurs s'est mis en résonance avec le mur sur lequel il était installé. L'entreprise essaie de trouver une solution.

L'inspection des installations classées explique que le bruit est réglementé de manière globale pour le site (ce sont les nuisances en dehors du site qui comptent) et non pas par éléments bruyants comme les extracteurs.

### III – Bilan des actions de l'inspection des installations classées (cf présentation powerpoint de la DREAL Midi-Pyrénées – inspection des installations classées)

#### IV – Point d'avancement du PPRT

Dans la présentation, M. Thorey revient sur le calendrier du PPRT. Il explique que la durée initiale de 18 mois fixée pour l'élaboration du PPRT est très souvent trop courte, car les études de dangers demandent un travail d'analyse important et de nombreux échanges entre l'exploitant et l'administration. Dans le cas de ce PPRT, l'arrêté le prescrivant a été pris alors que la détermination des aléas n'était pas encore terminée.

M. le sous-préfet souligne que l'on aurait pu informer les personnes et organismes associés (POA) que celui-ci serait décalé pour des raisons opérationnelles. Les POA peuvent toutefois questionner les services de l'état sur l'organisation des réunions des POA.

Lors de cette présentation, M. Delannoy précise que les scénarii qui sont présentés sont ceux qui ont une incidence sur l'extérieur du site.

La démarche de réduction du risque à la source a abouti à une réduction des zones impactées par des phénomènes dangereux. Les effets des phénomènes dangereux qui dimensionnent le PPRT sont :

- les effets toxiques d'un incendie du magasin MIW (100 m autour de ce bâtiment)
- les effets de surpression de l'explosion du container d'oxyde d'éthylène (200 m à partir de l'atelier E).

En conséquence, un projet d'arrêté préfectoral va être proposé au CODERST afin de redéfinir le périmètre du PPRT.

M. Respaud-Bouny aborde à cette occasion le croisement des camions qui est un danger potentiel. Il souhaite savoir si cela a été étudié. M. Delannoy explique que l'étude de dangers découle des dangers liés au site et à son exploitation et non à l'environnement de celui-ci. Le transport de matières dangereuses est sujet à une réglementation indépendante de celle des installations classées. Cependant la réorganisation du site (diminution des stockages, baisse du nombre de rotations de camions, parking d'attente, sens de circulation sur le site) suite à l'étude de dangers a eu pour conséquence la diminution du trafic.

Mme Valentin du bureau d'étude SOGREAH présente les enjeux compris dans le périmètre d'étude du PPRT (cf présentation powerpoint de SOGREAH). La présentation soulève des

questions sur l'identité et l'activité des entreprises de la zone industrielle. M PARIS propose de fournir la liste de ces entreprises à SOGREAH.

Mme Vergnes indique que la zone au sud du site est celle qui sera étudiée au plus près. En effet, 3 établissements recevant du public (ERP) y sont implantés avec des usages temporaires : un club de football, un club de rugby et une salle des ventes. L'information et la protection de ces usagers temporaires n'est pas chose aisée.

M. Ferrero fait remarquer que SEPIPROD a fait de gros efforts en matière de sécurité et de protection et souhaite qu'aucune contrainte supplémentaire ne lui soit imposée du fait de la présence de ces ERP. Selon lui, la zone était au départ à vocation industrielle et doit le rester.

Les participants sont aussi d'accord au sujet du caractère industriel de la zone et de la nécessité de le contrôler efficacement durant la phase d'élaboration du PPRT. Mme Vergnes estime que des contrôles accrus des actes d'urbanisme sont nécessaires dans le périmètre du PPRT.

M. le sous-préfet et la DREAL demandent à la mairie de Castres de confirmer le gel de cette zone à l'occasion de l'approbation du PLU, d'accompagner le déménagement de ces ERP dès que possible et d'être vigilante sur les demandes de changement de destination, d'aménagement et de location dans ce secteur.

M. Paris indique que ces locaux sont la propriété de particuliers et qu'il est donc difficile à la mairie d'agir, mais celle-ci a bien pris note de ces remarques et fera tout son possible pour intervenir.

Mme Vergnes indique le déroulement des prochaines étapes de l'élaboration du PPRT :

1<sup>er</sup> trimestre 2012 : lancement de la phase de stratégie sur le règlement du PPRT sur la base de groupes de travail réduits composés des membres des POA. Dès que les documents du PPRT seront établis (projet de règlement, note de présentation, cahier de recommandation, plan de zonage), ils seront transmis aux personnes publiques associées qui se prononceront dessus. Des réunions d'informations seront aussi prévues et le CLIC sera à nouveau réuni pour voter sur de tels documents.

L'enquête publique devrait se dérouler au dernier trimestre 2012 pour une approbation du PPRT début 2013.

#### V – Questions diverses

M. Respaud Bouny rappelle que lors du CLIC du 29 avril 2010, il avait abordé le problème de la circulation sur la zone. Malgré les relances du président du CLIC d'alors, la ville de Castres n'a jamais pris contact avec l'association des riverains pour discuter de ce problème.

M. Paris, pour la ville de Castres, ne voit pas comment améliorer encore la circulation : un plan de circulation a été réalisé et des feux tricolores ont été installés. Toutefois, les services de la mairie se rapprocheront de l'association afin d'entendre ce que les riverains souhaitent.

M. Respaud Bouny demande si on peut lui expliquer pourquoi la désinfection des tétines à l'oxyde d'éthylène est considérée comme cancérigène alors que l'étude d'impact sanitaire de SEPIPROD de 2007 ne montre pas d'incidence sur le risque de cancer à cause de l'oxyde d'éthylène.

M. Delannoy explique que le scénario d'exposition retenu dans l'étude (par inhalation) est très différent du cas de l'ingestion de l'oxyde d'éthylène par les nourrissons. Les concentrations d'exposition du public n'ont pas montré une incidence sur la fréquence des cancers.

M. Ferrero signale que SEPIPROD ne dégage pas d'oxyde d'éthylène dans l'air. Des contrôles inopinés des rejets atmosphériques en oxyde d'éthylène sont pratiqués et des mesures des quantités auxquelles le personnel est exposé sont réalisées.

En conclusion, M. le sous-préfet remercie les participants et plus particulièrement l'exploitant pour leur collaboration. Il souhaite que la DREAL et la DDT continuent de travailler en bonne association afin que le PPRT soit élaboré rapidement et dans de bonnes conditions. Des avancées ont eu lieu dans une très bonne dynamique.

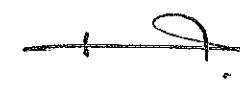
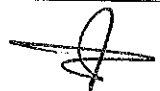

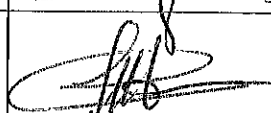
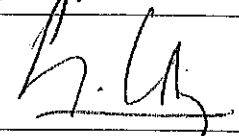
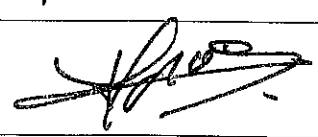

Le président du CLIC

Le sous-préfet de Castres

  
Colin MIEGE

FEUILLE DE PRESENCE

CUC Sepiprood.  
7 decembre 2011.

Nom - Prénom	Qualité	Adresse mail	Emargement
CAYRE Michel	DDT 81 RT	michel.cayre@tarn.gouv.fr	
THOREY Paul	DREAL /SRTEI	thorey.paul@developpement-durable.gouv.fr	
DELANNOY Stéphane	DREAL /UT812 SIS Tarn 1	Stephane.deLANNOY@developpement-durable.gouv.fr	
VALENTIN Armelle	SOGREAH	armelle.valentin@arteliagroup.com	
Marie TERRAZZONI	Ville de Castres Sec Qualité des Espaces Publics	m.terrazzoni@ville-castres.fr	
PARIS Marie-Pierre	U.P.M. CACM Ch. de Randon	Marie.Paris@ville-castres.fr	
PELISSIER Philippe	ptq Interwarché et P. France	ptq11131@nousquetraire.com	
ROSTAUD-BONNY David	Président Association		
PETTIVANI J. Laurent	Association	jeanlaurent.pettivani@orange.fr	
CORVISY Yves	Conseiller Sécurité ADR	yves.corvisy@airliquide.com	
VERGNES Elsa	DREAL /SRTEI	elsa.vergnés@developpement-durable.gouv.fr	
HERAIL Frédéric	St. Etienne. Sens. su. Site Seffe	Herail.christine@Blox-FR	
DEIXONNE Nicolas	Responsable Matière des Risques Seppic	nicolas.deixonne@airliquide.com	
Villeneuve Jérôme	Directeur Seppic	Jerome.villeneuve@airliquide.com	